

COMMUNE DE
VAUXBUIN

COMPTE ADMINISTRATIF

2021



CADRE RÉGLEMENTAIRE

→ L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu compléter les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2313-1, en précisant qu'une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

→ Cette présentation répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune : www.vauxbuin.fr

→ Elle sera jointe en annexe à la délibération n°DCM. 2022/7 du 12 avril 2022.

Résultats budgétaires de l'exercice 2021

(du 1^{er} janvier au 31 décembre)

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	<u>497 007,79 €</u>	<u>472 389,31 €</u>	24 618,48 €
Investissement	<u>42 223,25 €</u>	<u>55 692,69 €</u>	-13 469,44 €
TOTAL	539 231,04 €	528 082,00 €	11 149,04 €

Résultat de clôture au 31 décembre 2021

	Résultat exercice 2021	Résultat clôture 2020 reporté	Résultat clôture 2021
Fonctionnement	24 618,48 €	342 303,75	366 922,23
Investissement	-13 469,44 €	451 631,01	438 161,57
TOTAL	11 149,04 €	793 934,76	805 083,80



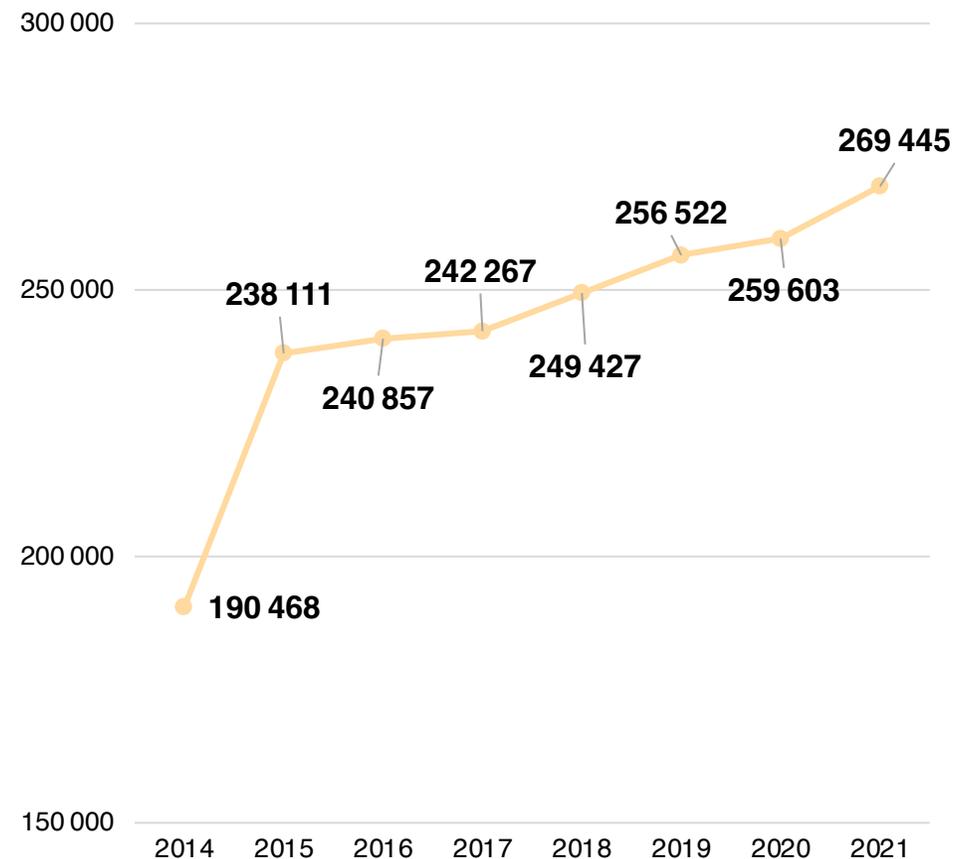
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2020 <i>(pour mémoire)</i>	CA 2021	Écart 2021/2020
013 - Atténuations de charges	15 561,73	4 006,45	- 11,5 K€
70 - Produits des services, domaine et ventes div.	27 342,41	37 587,96	+ 10,2 K€
73 - Impôts et taxes	337 548,27	345 209,47	<u>+ 7,6 K€</u>
74 - Dotations, subventions et participations	95 701,73	88 502,23	<u>- 7,2 K€</u>
75 - Autres produits de gestion courante	9 571,60	14 785,97	+ 5,2 K€
76 - Produits financiers	5,40	4,80	=
77 - Produits exceptionnels		4 412,27	<u>+ 4,4 K€</u>
Total recettes réelles	485 731,14	494 509,15	+ 8,8 K€
042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	5 497,00	2 498,64	<u>- 3 K€</u>
Total recettes d'ordre	5 497,00	2 498,64	- 3 K€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	491 228,14	497 007,79	+ 5,8 K€

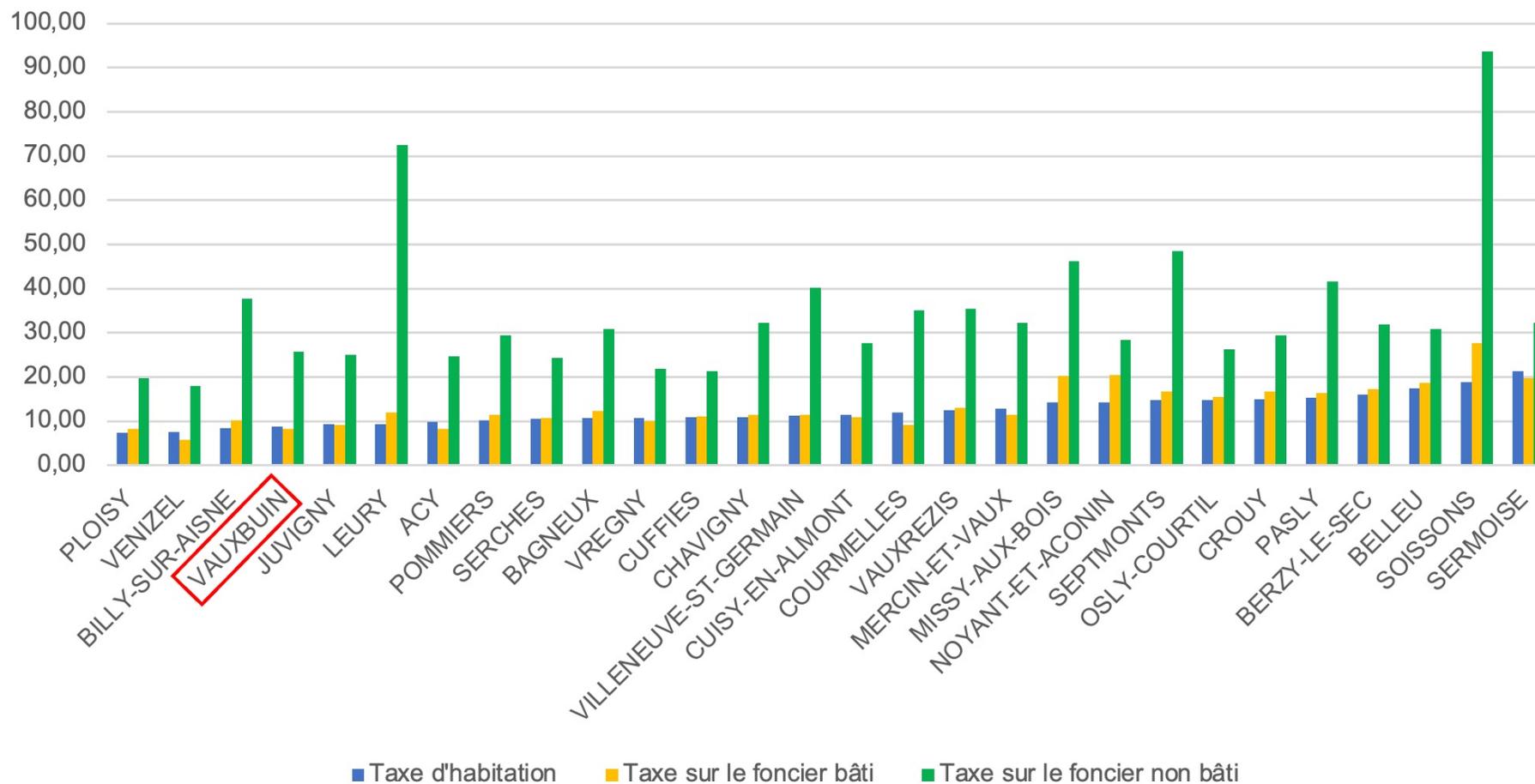


- La part communale dans l'imposition locale n'a pas augmenté depuis 2011.
- Le produit fiscal perçu en 2021 au titre des taxes foncières et d'habitation s'élève à **269 445 €**.
- Malgré ce gel de la part communale, les recettes liées aux 3 taxes locales ont augmenté de **+ 79 K€ entre 2014 et 2021** :
 - élargissement de l'assiette taxable (construction du parc commercial et des pavillons rue Emile Coze et route de Courmelles) ;
 - revalorisation annuelle des bases locatives décidée par le Parlement.

Évolution du produit fiscal perçu par la commune entre 2014 et 2021



Taux de la part communale dans les 3 taxes locales par commune appartenant au GrandSoissons Agglomération en 2019 (en %)



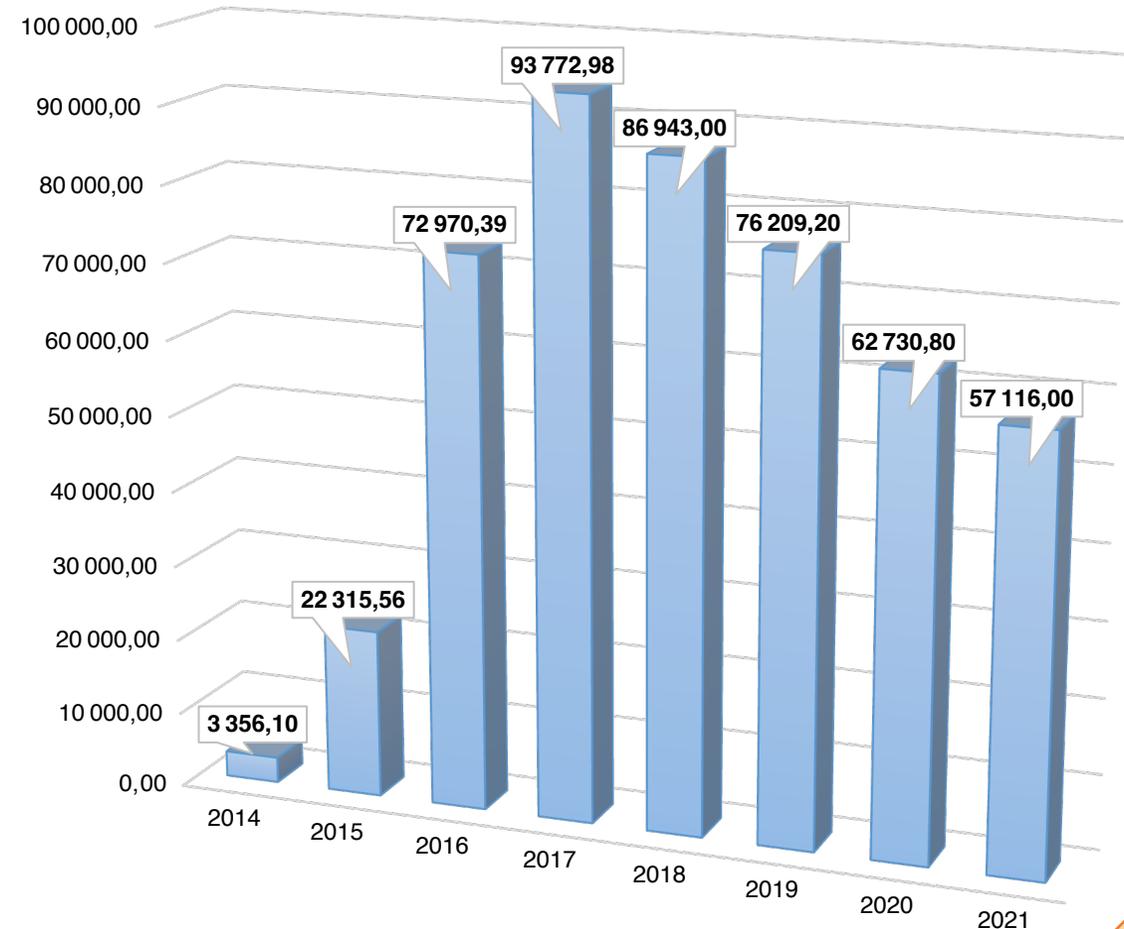
ZOOM SUR... la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

→ En 2021, la commune a perçu **57 116,00 € en 2021** au titre de la TLPE, contre 62 730,80 € en 2020 (-8,9%) ;

→ Mission d'assistance pour le recouvrement de la TLPE avec la société **GoPub** :

- Coût de la prestation de **5 K€/an jusqu'en 2021** ;
- **Reconduction du contrat** après négociation du coût pour la période 2022-2024 : **4,2 K€/an**.

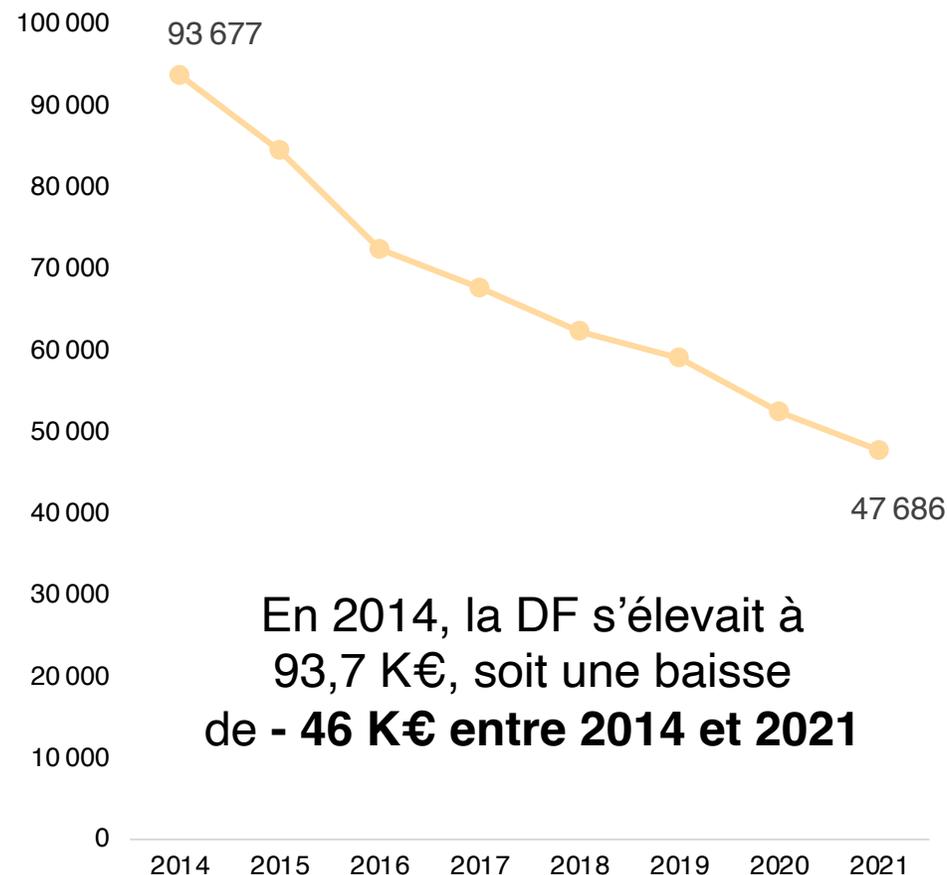
Évolution des recettes liées à la TLPE entre 2014 et 2021



74 Dotations, subventions et participations

- Nouvelle baisse de la **dotation forfaitaire de l'État** aux communes : 47,7 K€ en 2021 (- 4,7 K€)
- Fonds de péréquation de la **taxe additionnelle sur les droits de mutation** (achats/ventes de bien immobiliers) : - 2,6 K€
- Article 74718 : - 2,2 K€ par rapport à 2020 (subvention achat masques)
- Perte de la compensation au titre des exonérations à la taxe d'habitation : - 7,9 K€
- Mécanisme de **garantie des recettes fiscales** dans le contexte de la pandémie de covid-19 : + 10,8 K€

Évolution du montant de la DF entre 2014 et 2021



77 Produits exceptionnels

- Avoir suite à signature avenant contrat assurance SMACL : **3,8 K€**
- Remboursement cotisation ADICA suite à double paiement sur l'année 2020 : **0,3 K€**
- Vente du four électrique : **0,3 K€**

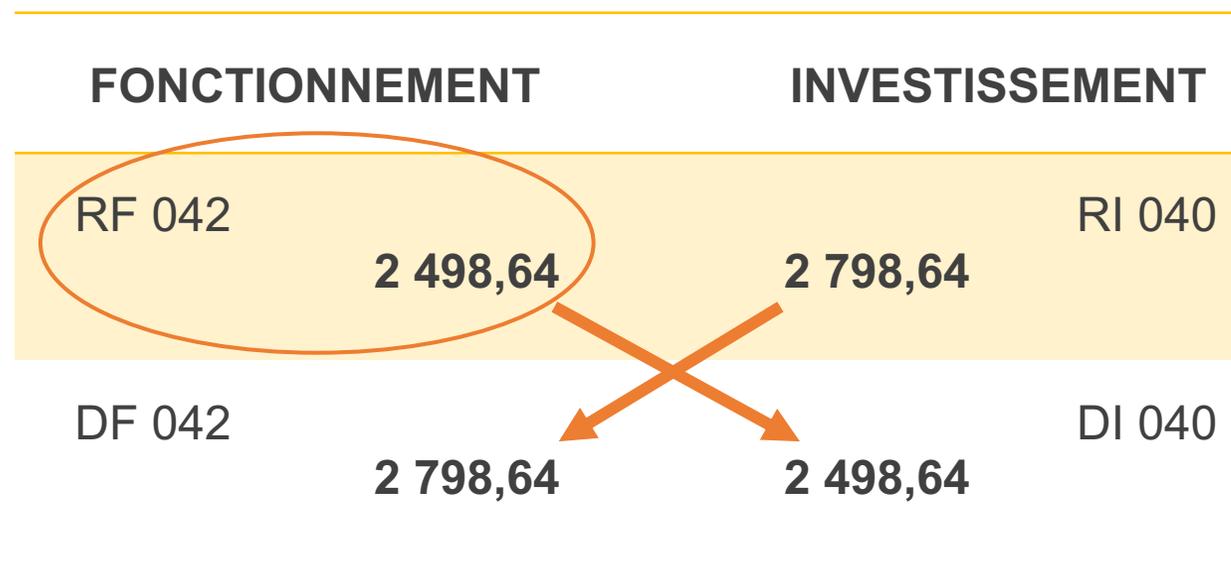


042 Op. d'ordre de transfert entre sections

→ 2020 : **5,5 K€** = acompte au titre du **mécanisme de garantie des recettes fiscales** (2021 : 10,8 K€, inscrits au chapitre 74)

→ 2021 : **2,5 K€** = jeu d'écritures comptables suite à la **vente d'un four électrique**

- Valeur d'achat (2010) : 2 798,64 €
- Prix de vente : 300 €
- Valeur à la sortie de l'inventaire : 2 498,64 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2020 <i>(pour mémoire)</i>	CA 2021	Écart 2021/2020
011 - Charges à caractère général	156 214,72	163 523,10	<u>+ 7,3 K€</u>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	194 702,64	195 336,13	<u>+ 0,6 K€</u>
014 - Atténuations de produits	5 086,00	4 790,00	- 0,3 K€
65 - Autres charges de gestion courante	84 581,51	97 747,81	<u>+ 13,1 K€</u>
66 – Charges financières		0,04	
67 - Charges exceptionnelles	792,55	620,15	- 0,1 K€
Total dépenses réelles	441 377,42	462 017,23	+ 20,6 K€
042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	6 989,86	10 372,08	<u>+ 3,4 K€</u>
Total dépenses d'ordre	6 989,86	10 372,08	+ 3,4 K€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	448 367,28	472 389,31	+ 24 K€



- En 2021, retour d'un **fonctionnement à la quasi-normale des services publics** (école et restauration scolaire, notamment), d'où une hausse :
- des dépenses d'énergie et en carburants : **+ 10 K€**
 - des dépenses d'entretien : **+ 10 K€**
 - des dépenses d'alimentation (cantine) : **+ 5,8 K€**
- Des dépenses de **télécommunications** en hausse en raison d'un changement du système téléphonique, de l'équipement en fibre (mairie et écoles) et d'une modernisation du système de messagerie électronique : **+ 4,1 K€**
- Des dépenses liées à l'organisation de sessions de **formation** : **1,2 K€**

011 Charges à caractère général

#2

→ Parallèlement, des **dépenses en moins**, correspondant à des **prestations particulières payées en 2020 et non-reconduites en 2021**. Quelques exemples :

Art.	Tiers	Prestation	Montant
6068	CEHP SARL	Achat de masques de protection tissus Covid-19	4 726,40
6068	UNIKALO	Achat de masques de protection chirurgicaux Covid-19	2 918,09
615221	VILLEVOYE	Changement radiateur gaz mairie	3 889,34
615221	SITEL	Travaux mise en conformité électrique salle polyvalente suite à un rapport Veritas	2 752,64
615221	SARL LETOFFE	Reprise des fissures sur les plafonds en plâtre des deux bas-côtés de l'église	1 176,00
615221	MDP Daniel PETRI	Pièces détachées diverses école (joints anti-panique, arrêts de porte, verrous, etc.)	1 236,28



012 Charges de personnel et frais assimilés

Tableau des effectifs au 31 décembre 2021

GRADE OU EMPLOI	CATÉGORIE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES PRÉVUS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents contractuels	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				1			1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIÈRE TECHNIQUE				6			6
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint technique	C	1	3	4	0	4	4
TOTAL GÉNÉRAL		3	4	7	3	4	7



65 Autres charges de gestion courante

- Hausse du nombre d'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables (recettes liées à la TLPE non recouvrées suite à des liquidations judiciaires d'entreprises) : **+ 1,2 K€**
- Paiement en 2021 des **cotisations 2020 et 2021 de la commune au dispositif « Aisne Partenariat Voirie »** porté par le Conseil départemental : **9,3 K€**
- Augmentation de la subvention de fonctionnement au CCAS : **7 K€ en 2021** vs. 6 K€ les années précédentes



042 Op. d'ordre de transfert entre sections

→ Jeu d'écritures comptables lié à la vente du four : **2,8 K€**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RF 042	2 498,64	2 798,64	RI 040
DF 042	2 798,64	2 498,64	DI 040

→ Amortissement 2021 des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public : **7,6 K€**



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Nature de la recette	Montant
10222	FCTVA 2021	9 580,00
10226	Taxe d'aménagement	13 399,92
1341	DETR 2016 rénovation énergétique salle polyvalente	3 122,85
	DETR 2019 aménagements paysagers	3 980,48
	DETR 2019 restauration balustrade église	1 767,88
1641	Emprunts en euros	0,04
	Total recettes réelles	31 851,17
2804182	Amortissement des biens (enfouissement réseaux, EP)	7 573,44
(040) 2184	Jeu d'écritures comptables vente four	2 798,64
	Total recettes d'ordre	10 372,08
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 223,25



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Nature de la dépense	Montant
1641	Échéance prêt acquisition tracteurs-tondeuses	6 528,00
204182	Effacement des réseaux rue de la Villette et rue Haute	23 423,25
2128	Aménagements paysagers (rue de la Villette, clos des Moines, rue Alain Langlet)	10 446,45
21312	Remise en état de la toiture du préau de l'école	4 515,85
21578	Acquisition d'une tondeuse à main et d'une rampe repliable	2 088,48
2158	Acquisition d'une meuleuse	142,80
2183	Achat de matériels de bureau et informatiques + matériels organisation élections (plexiglas, urnes)	6 049,22
	Total dépenses réelles	53 194,05
(040) 192	Jeu d'écritures comptables vente four	2 498,64
	Total dépenses d'ordre	2 498,64
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	55 692,69



État de la dette au 31 décembre 2021

- La commune a soldé son dernier emprunt travaux en 2019.
- La commune a soldé en 2021 la dernière annuité de l'emprunt contracté en 2018 pour l'acquisition des tracteurs-tondeuses (prêt à taux 0, avec 4 annuités de 6 528 €).
- En conséquence, **l'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 0.**

Principaux ratios financiers

#1

→ Les comptes des collectivités sont analysés à travers quatre principaux thèmes : les dépenses, les recettes, le financement des investissements complété des principaux ratios de dette et de trésorerie. Au 31 décembre 2021, les principaux ratios financiers de la commune de Vauxbuin sont les suivants :

	Ratio	CA 2021	Moyenne de la strate en 2020
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	571,80 €/hab.	622 €/hab.
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	333,47 €/hab.	337 €/hab.
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	612,01 €/hab.	785 €/hab.
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	28,76 €/hab.	296 €/hab.
Ratio 5	Dette / population	0	625 €/hab.
Ratio 6	DGF / population	68,55 €/hab.	152 €/hab.
Ratio 7	Dépenses de personnel / DRF	42,27%	44,2%
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant (DRF + rembt. de dette) / RRF	94,27%	88,4%
Ratio 10	Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut / RRF	10,1%	37,7%
Ratio 11	Taux d'endettement : Dette / RRF	0	79,6%

Principaux ratios financiers

#2

Au 1er janvier 2022, la population légale millésimée 2019 de Vauxbuin était de 808 habitants.

Sigles utilisés dans le tableau ci-dessus :

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

RRF : Recettes réelles de fonctionnement

Définition des ratios :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.